

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 604

AMENDEMENTprésenté par
M. Plassard

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 22, insérer les quatre alinéas suivants :

« Afin de s'assurer de la soutenabilité de la programmation, le ministère des armées s'engage à respecter une trajectoire prévisionnelle de réduction du report de charges. Exprimé en pourcentage des crédits hors masse salariale, le report de charges sera ramené à un niveau de 13 % en 2030.

« Trajectoire prévisionnelle du report de charges

« (en pourcentage des crédits hors T2)

Année	2026	2027	2028	2029	2030
Prévision de report de charges	20%	19%	18%	15%	13%

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi d'actualisation, comme la loi de programmation militaire en cours (LPM pour les années 2024 à 2030), ne fixe aucun objectif d'évolution du report de charges, contrairement à la LPM pour les années 2019 à 2025, qui prévoyait une trajectoire de diminution du report de charges à 10 % en 2025.

Or, le report de charges de la mission Défense atteignait à la fin de l'année 2025 22 % des crédits hors titre 2 ouverts en loi de finances initiale, soit 8,1 milliards d'euros, excédant pour la deuxième année consécutive le plafond autorisé, fixé à 20 % par le Premier ministre.

Si le report de charges constitue un instrument utile pour limiter les dommages sur la programmation physique, son relâchement conduit toutefois à augmenter les intérêts moratoires versés aux industriels (64,2 millions d'euros en 2025), lesquels renchérisent le coût des équipements acquis sans modifier le contenu des matériels in fine livrés. Surtout, il conduit à rigidifier la dépense, en amputant les crédits de paiement de l'année suivante.

C'est pourquoi cet amendement propose d'intégrer dans le rapport annexé une trajectoire prévisionnelle de réduction du report de charges, afin, d'une part, de permettre aux parlementaires de contrôler le respect de la trajectoire et, d'autre part, de garantir la soutenabilité financière de la mission Défense. La trajectoire proposée correspond aux objectifs annuels transmis par le ministère des armées dans le cadre de mes travaux de rapporteur pour avis du texte pour la commission des finances.